Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 1 (1913)

Heft: 5

Rubrik: Le féminisme en Europe

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

légales des lois modernes sur le travail pour les femmes enceintes ou relevant de couches, et d'autres encore sur lesquelles je n'ai pas la place de m'étendre. Tout cela peut et doit être examiné avec soin, à condition de chercher à équilibrer loyalement la défense de la race et les exigences de la liberté.

Mais la question centrale est la suivante : la femme doit-elle rester une « salariée au rabais » ? Du moment qu'elle est autorisée à travailler librement, son salaire ne doit-il pas être, en bonne justice, le même que celui de l'homme à travail égal ?

Si la femme est moins payée — et en moyenne elle l'est moins de moitié pour le même travail — c'est encore parce qu'elle est considérée comme n'ayant droit qu'à un « appoint ». Pourquoi ? Parce qu'elle est femme. Et c'est là le reste de la vieille théorie qui lie le sort économique de la femme à sa situation conjugale. Mais là encore l'erreur est grossière, parce que toutes les femmes célibataires mises au même régime que les femmes mariées sont ainsi victimes d'une évidente injustice.

Et chose curieuse, il a fallu, et il faut encore démontrer à l'ouvrier — qui le comprend mal — que le salaire déprimé de l'ouvrière constitue, contre lui, la plus redoutable des concurrences, alors que, à salaire égal, seules les capacités entrent en jeu dans le débat d'où dépend le taux du salaire.

La théorie du « salaire d'appoint » est-elle vraiment assez forte pour maintenir l'ouvrière sous la loi du salaire déprimé ? Non. Mais une cause autrement puissante intervient : la femme, généralement faible, ayant moins que l'homme l'instinct de solidarité, livrée plus que lui à ses aspirations et à ses inspirations momentanées, très intuitive et peu logique, souvent exploitée et en puissance de chef de famille, la femme qui n'est pas « électrice », n'a pas pu, ou n'a pas su se syndiquer. Si l'homme est syndiqué dans l'industrie pour une proportion de 25 ou 30 % en moyenne, le coefficient syndical féminin n'est guère que de 2 à 3 %. Dans cet ordre, l'ouvrière a rencontré souvent l'hostilité du syndicat masculin, et cet obstacle est loin d'être anéanti. Nous ne voulons pas nous prononcer ici sur le principe du syndicat par sexe ou du syndicat mixte, car la solution dépend, et des métiers en cause, et des circonstances locales.

Si tant de femmes peinent sur un travail mal rétribué, cela tient donc à de multiples causes, dans lesquelles nous discernons comme les plus importantes :

L'absence de pouvoir électoral ;

La condition civile du mariage ;

L'opposition fréquente du syndicalisme masculin au syndicalisme mixte.

Certes, nous ne nions pas le jeu formidable et déprimant de l'offre et de la demande, qui fait que l'industriel reçoit dix demandes pour une de main-d'œuvre féminine. Mais là n'est pas la question. Ce n'est pas parce que cent femmes ont besoin de travail qu'il faut en payer dix à un salaire de famine.

Le remède ? En attendant que la femme devienne réellement « une personne » et que la majorité des ouvriers l'associe libéralement et sans regret à son syndicalisme — la réaction commence déjà à se faire sentir dans ce domaine — je ne vois pas d'autre remède immédiat que l'association syndicale indépendante, et l'adoption du salaire minimum dans le plus grand nombre possible d'industries. Sur ce dernier point, les exemples de l'Australie et de l'Angleterre sont probants : les conditions du travail féminin ont été relevées.

Mais ce n'est pas suffisant, car il y a là un cercle vicieux : le bas salaire est l'ennemi du syndicalisme, et le manque de syndicalisme déprime le salaire.

L'ouvrière ne recevra son juste salaire que lorsqu'elle sera munie du droit de vote.

En effet l'histoire entière du salariat masculin démontre cette vérité : l'ouvrier n'a vu monter le taux du salaire que grâce au développement de ses droits d'association.

Que le capital résiste à l'égalisation des salaires masculins et féminins, nous le comprenons, puisqu'il défend cette position privilégiée qui est de pouvoir profiter, pour un même travail, de l'octroi d'un salaire moindre. Mais nous n'admettons pas que cela doive toujours durer.

Et à ceux qui se plaignent de voir la femme à l'usine, nous dirons : devant cette dure, mais inéluctable nécessité sociale, dont la base se trouve dans le principe de liberté, travaillez à rétablir la dignité féminine, non en gémissant sur l'abandon du foyer — qu'y pouvons-nous ? — mais en demandant pour la femme les armes de défense qui lui sont nécessaires pour combattre l'abaissement du salaire.

Et vous aurez fait œuvre « morale » aussi, parce que, en donnant à la femme l'indépendance économique, vous aurez relevé d'un seul coup sa condition morale et la moralité des hommes. La sujétion de la femme dans ce domaine tient avant tout à sa condition économique déprimée, qui en fait trop facilement une exploitée du sexe fort.

A. de Morsier.

Les Prud'femmes

L'initiative annoncée contre la loi genevoise du 27 février 1910, semble avoir un peu de peine à sortir de l'œuf. Ces messieurs hésiteraient-ils à risquer l'aventure ? Auraient-ils réalisé qu'une initiative populaire coûte cher à l'Etat — c'est-à-dire aux contribuables masculins et *féminins !* — aussi cher que le recensement des femmes qui travaillent ?...

Pour le moment,

...Tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune...

sauf les sociétés féminines, qui veillent.

Le Féminisme en Europe

I. LETTRE DE FRANCE

Le mouvement féministe a pris en France une extension considérable depuis quelques années. Les efforts de ses adeptes se sont faits plus tenaces. Ceux-ci se sont groupés autour des principaux points du programme et se sont adressés au grand public qui les avait d'abord ignorés ou raillés.

Recrutés dans tous les milieux et dans tous les partis, les féministes français veulent réaliser l'égalité de l'homme et de la femme au point de vue civil, économique et politique. Il semble aujourd'hui que, sans se désintéresser des questions de principe et des discussions théoriques, les partisans de cette égalité veulent nettement de l'action, et se préoccupent surtout des moyens pratiques de réaliser leur programme.

* * *

La campagne pour le bulletin de vote.

Le droit de suffrage semble actuellement la première conquête qu'il convient de tenter : la plupart d'entre nous n'y sont venues qu'après avoir expérimenté que, seule, la puissance poli-

tique donnerait aux femmes le rôle social qu'elles méritent. Toujours demander comme une faveur les réformes les plus justifiées et les plus nécessaires les a lassées. Elles veulent aujourd'hui compter dans les préoccupations électorales des parlementaires.

Voir les femmes voter ne serait pas une nouveauté pour nous. Elles prennent en effet déjà part à certaines élections : Conseils départementaux de l'enseignement primaire et Conseil supérieur de l'Instruction publique pour les femmes qui sont dans l'enseignement ; Chambres de Commerce pour les commerçantes ; Conseils de prud'hommes pour les ouvrières, employées, et patronnes. Mme Claudette Coste est vice-présidente du Conseil de Prud'hommes de Vienne (Isère).

Malgré ces expériences, malgré l'instruction obligatoire depuis trente ans pour les filles comme pour les garçons, malgré le nombre toujours croissant des femmes obligées de gagner leur vie, on n'a pas encore donné à la Française le droit de cité : elle reste sujette dans la République.

* * *

Le Parlement est cependant sollicité de se prononcer sur cette importante question. Une proposition de loi tendant à donner aux femmes le suffrage municipal fut déposée par M. Dussausoy sur le Bureau de la Chambre des députés, le 10 juillet 1906. Le rapport favorable de M. Ferdinand Buisson fut déposé, au nom de la Commission du suffrage universel, le 16 juillet 1909. Et la même Commission de la Chambre élue en 1910 vient de reprendre les conclusions de ce rapport. Il nous est promis qu'après la réforme électorale en matière législative que le Parlement discute en ce moment, ce sera notre tour, et que le suffrage municipal des femmes sera inscrit à l'ordre du jour.

* * *

C'est de propos délibéré que nous écartons de nos préoccupations actuelles le suffrage politique : nous rassurons les gens en acceptant une étape prudente. Beaucoup craignent pour les institutions républicaines : ils ont peur de voir la femme renforcer les partis extrêmes. Nous qui sommes convaincus que rien ne sera changé dans le groupement politique des intérêts, la femme comme l'homme ayant presque forcément les idées de son milieu, nous répondons : « Donnez-nous seulement le droit de suffrage pour les Conseils municipaux, d'arrondissement, et généraux. Nous vous montrerons que nous sommes capables d'être des citoyennes, et vous serez obligés alors de nous donner le vote complet.

* * *

L'*Union française pour le suffrage des Femmes* a entrepris une énergique propagande à travers la France. Elle fut d'abord une société surtout parisienne ; les adhésions lui sont venues si nombreuses de tous les coins de la France que ses statuts n'ont plus suffi, et qu'il lui a fallu s'organiser en Fédération, ayant à Paris son Comité central et dans les départements des groupes dont l'ensemble atteint aujourd'hui près de 10.000 adhérents.

La campagne de propagande se poursuit tous les jours avec un succès croissant, et dès aujourd'hui obtient des résultats.

Les Conseils généraux de la Seine, de la Somme, de la Seine-Inférieure, du Gers et du Finistère ; les Conseils d'arrondissement du Havre et de Lyon ; les Conseils municipaux de Brest, Le Havre, Lescar, Lyon, Morlaix, Puteaux, Trélazé, Villeurbanne et Pau ont émis des vœux en faveur du suffrage des femmes. Et l'opinion des Conseils intéressés par la réforme que nous demandons aura une grande influence lors de la discussion de la loi.

* * *

Nous préparons les futures Conseillères municipales.

Une des objections que nous rencontrons est que les femmes ne s'intéressent pas encore aux questions administratives. Il nous est facile de répondre, en demandant l'introduction des femmes dans toutes les Commissions ou Conseils dont la loi ne leur interdit pas l'entrée.

C'est parmi ces femmes, qui auront fait leurs preuves dans les Commissions administratives des hospices, des bureaux de bienfaisance, dans celles qui s'occupent de l'hygiène, de la protection de la première enfance, parmi celles qui auront été déléguées cantonales dans les écoles, que les électeurs pourront — bientôt peut-être — trouver les futures élues.

Afin que ce qui se fait dans certains départements s'étende à toute la France, le journal *La Française* a ouvert une enquête sur ces nominations de femmes dans les Commissions administratives. Les renseignements qui arrivent nombreux nous montrent déjà un grand nombre de Conseils où les femmes siègent à côté des hommes, pour le plus grand bien des administrés. Et c'est d'un excellent présage.

* * *

Nos revendications économiques.

Une des principales d'entre elles va incessamment être discutée par le Parlement : je veux parler de l'égalité de traitement entre les institutrices et les instituteurs. Elle est proposée en même temps que le relèvement de traitement du personnel des écoles primaires, et la Chambre, puis le Sénat, devront discuter la question à propos du budget de l'Instruction publique.

C'est la *Fédération féministe universitaire* qui a organisé la campagne, et obtenu des Amicales mixtes que la réforme soit mise en tête de leurs revendications.

A l'heure où paraîtront ces lignes, peut-être saurons-nous à quoi nous en tenir.

Les féministes s'intéressent toutes à cette grave question de l'égalité des salaires : quand l'Etat l'aura résolue pour les institutrices, il devra en étendre le bénéfice à toutes ses fonctionnaires auxquelles s'applique le principe : à travail égal, salaire égal. Il aura ensuite le droit de dire aux industriels, aux patrons des grands magasins, aux administrations privées, de suivre son exemple. La condition de la travailleuse s'en trouvera ainsi améliorée.

* * *

Le mouvement féministe en France est sérieux et pondéré. Depuis quelques années, il a pris une force considérable et a surtout conquis la province. Une quantité de réformes sont à son programme ; elles viendront à leur heure. Aujourd'hui ses efforts tendent surtout vers l'obtention du suffrage, qui est le meilleur et le plus sûr moyen de réaliser le reste.

Pauline Rebour,
Secrétaire générale du Groupe de Paris de l'*Union française pour le suffrage des femmes.*

Paris, 28 février 1913.

II. LETTRE D'ALLEMAGNE

On comprend maintenant toujours mieux que l'éducation traditionnelle ne suffit plus pour préparer les jeunes filles aux devoirs de l'existence. Aussi les personnes qui sont à la tête du mouvement féministe allemand ont-elles aiguillé leurs travaux dans cette voie, et s'efforcent-elles de découvrir une forme d'éducation qui réponde aux exigences actuelles. L'idée qui réapparaît toujours quand ce problème est posé est celle du *Service civique des femmes*. Elle a fait l'objet d'une discussion serrée à la dernière assemblée du Conseil national des femmes allemandes, à Gotha (octobre 1912). Que l'on ne s'étonne pas de me voir revenir aujourd'hui sur une délibération qui remonte déjà à l'automne dernier. Le Conseil national, qui comprend un demi-million de membres, ne met à l'ordre du jour de ses assemblées bisannuelles que des sujets importants et actuels, propres à attirer l'attention de toutes les féministes de notre pays, et ces questions ne perdent rien de leur intérêt dans l'espace de quelques mois. En outre, les résolutions auxquelles aboutissent ces discussions ont une réelle portée par suite du grand nombre de femmes que représente notre Conseil national, et à plusieurs reprises, les initiatives qui ont pris naissance à cette occasion ont contribué à nous orienter vers des solutions importantes. Chargée de tenir les lecteurs de ce journal au courant des faits essentiels du féminisme allemand, je crois tout indiqué de les informer de l'influence des travaux de cette assemblée sur notre activité actuelle, au lieu de les entretenir de manifestations plus récentes.

C'est Mlle Hélène Lange, l'apôtre des études supérieures des femmes, qui avait accepté de faire un rapport sur le service civique. Rappelons d'abord le point de départ de la question : aussi bien que l'homme, la femme a pour devoir de se consacrer au bien général, pendant un laps de temps délimité. Ceci est basé : 1° sur la diminution du travail domestique ; 2° sur un sentiment plus développé de solidarité humaine ; 3° et enfin, sur le besoin de forces jeunes et vives pour le service de la communauté.

Dans son exposé si lumineux et si approfondi, Mlle H. Lange s'est élevée avec vigueur contre l'interprétation du service civique comme une annexe du service militaire de l'homme, ce qui aboutirait à ne former que des auxiliaires pour les cas de guerre. C'est une tout autre conception qui répond aux aspirations de la nature féminine. Nous nous rendrions plus utiles si nous travaillions, en temps de paix, dans une sphère inaccessible à l'autre sexe. De même que l'homme étend à la patrie tout entière l'obligation qu'il ressent de défendre son propre foyer, la sollicitude maternelle qui est au cœur de la femme doit s'exercer au-delà des confins de sa maison, au profit de tous les membres de la nation. Dans la pratique, on en arrive donc à ceci : pour les femmes de la classe aisée, l'année de service sera employée à les préparer au travail social, tandis que pour les jeunes filles sortant de l'école primaire, une instruction ménagère obligatoire servira d'équivalent. Mlle H. Lange ne croit d'ailleurs pas à l'utilité de cette réforme avant l'introduction d'une égalité complète des droits civiques entre les deux sexes.

Il est frappant de constater les progrès qu'a faits le sentiment de la responsabilité sociale. C'est là un des traits les plus marquants de notre époque, et il se fait jour d'une manière caractéristique dans les aspirations féministes. Remarquez que Mlle H. Lange, la femme distinguée qui désire ainsi voir toutes les femmes cultivées faire œuvre de solidarité, est la même qui a réclamé pour elles l'accès aux études supérieures, et qui a dirigé pendant de longues années les premières tentatives faites dans ce domaine. Nous trouvons chez elle l'idée que le développement des classes laborieuses est de la plus haute importance. Gagné à cette conviction, le Conseil national a pris à l'unanimité une décision qui profitera avant tout à la jeunesse féminine du monde ouvrier. Il s'est rallié à l'idée d'une centralisation de la « Jugendpflege » (protection de l'adolescence), c'est-à-dire de tous les efforts qui visent à la formation d'une jeunesse féminine saine et normale. Culture physique, par exemple, au moyen de courses et de voyages ; culture intellectuelle par la propagation de bonnes lectures, etc. ; influence morale et religieuse, telle que l'exercent déjà nombre d'associations confessionnelles. Voilà les moyens par lesquels les jeunes filles appelées à gagner leur vie doivent être protégées des nombreux dangers qui les guettent, surtout dans les grands centres. Jusqu'ici les activités s'exerçant dans ce sens ont été disséminées et souvent contradictoires, parce qu'il n'y avait ni entente ni direction générale. Il en était autrement pour ce qui concerne la jeunesse masculine, et les organisations créées en sa faveur ont déjà fait leurs preuves. Il s'agit de suivre l'exemple qu'elles nous donnent, et d'amener les diverses sociétés s'occupant des jeunes filles à se grouper pour travailler la main dans la main et de façon systématique. Le Conseil national a déjà obtenu la création d'une section pour la protection des adolescentes dans l'Office central du Bien public. Cette dernière institution rend de grands services, et exerce une influence considérable, par l'appui qu'elle prête aux œuvres d'utilité publique, et par sa collaboration sur le terrain législatif. La section nouvellement fondée se propose :

a) de recueillir et de publier tout ce qui concerne les tentatives actuelles dans le domaine de la protection de la jeune fille ;

b) de servir de bureau de renseignements à toutes les personnes ou sociétés qui travaillent dans ce domaine ;

c) de faciliter l'échange d'idées entre les diverses organisations ;

d) de prêter son concours et d'offrir ses conseils aux organisations locales ;

e) d'instituer des cours et des conférences pour les personnes qui désirent travailler à ces œuvres ou collaborer à leur création.

Il est tout à fait réconfortant de voir tant d'individualités diverses s'enthousiasmer pour cette nouvelle forme d'activité, et mettre leurs énergies à son service.

Avant de clore ce compte-rendu, je tiens à mentionner la publication d'un ouvrage de première importance pour nous. C'est l'« Annuaire du Mouvement féministe » (Teubner éditeur), que le Conseil national a publié pour la première fois l'année dernière, et qui fait un peu pendant au « Woman's Year Book » anglais. Comme ce dernier, il contient un grand nombre d'adresses pouvant être utiles à l'occasion, puis une étude sur les diverses tendances du féminisme allemand. La publication périodique de cet annuaire est pour tout ce qui a trait au féminisme une source d'informations absolument sûres.

Hildegarde Sachs.

Berlin, février 1913.

III. LETTRE DE HOLLANDE

Vous me demandez des nouvelles du mouvement pour le suffrage féminin en Hollande.

Eh bien, voici en quelques mots où nous en sommes :

Le mouvement chez nous a commencé vers 1893. Débuts lents, ton désagréable. Personne n'en voulait. C'était, comme partout alors, la lutte de la femme *contre* l'homme, lutte ardente, souvent acariâtre, spécialement antipathique au public cultivé, et où la femme montrait ses plus mauvais côtés.

Aussi jusqu'en 1906 la ligue unique pour le suffrage féminin, la « Vereeniging », ne comptait que 2.500 membres, presque tous de l'extrême-gauche. C'était peu de chose en douze ans, dans un pays qui compte 6 millions d'habitants.

Puis est survenue la scission : 300 femmes se sont séparées de la « Vereeniging » pour former notre « Bond » qui s'efforce de rallier des sympathies dans *tous* les partis politiques, sans se rattacher à aucun d'eux en particulier. Nous admettons volontiers des hommes dans nos comités : nous voulons absolument la collaboration harmonieuse des deux sexes. Mais nous tâchons surtout d'éclairer la femme, de l'intéresser à la solution de toutes les grandes questions humanitaires et éthiques — celles auxquelles elle vouera le meilleur de son cœur et de son intelligence — dès que le suffrage aura décuplé son pouvoir.

C'est de ce moment même, quand on s'y est pris par la persuasion, *sans aucune véhémence*, que date le grand essor du féminisme : aujourd'hui, la « Vereeniging », dont le ton général est devenu beaucoup plus calme, compte 11.000 membres et 100 sections, et notre « Bond » en compte 5.500 et 70 sections, disséminées dans toutes les provinces. Nous ne sommes plus antagonistes, nous travaillons côte à côte pour le même but, bien que nos moyens soient encore un peu différents — sentant toutes que ce n'est que par notre modération que nous nous attirerons la sympathie du grand public. Ah ! si nous avions ici des suffragettes, tout serait perdu...

Il existe aussi une ligue exclusivement masculine pour le suffrage féminin, qui compte beaucoup d'adhérents.

Bref, nous pouvons être contentes du chemin parcouru depuis 1906. Notre « Seconde Chambre » ne comptait alors qu'une dizaine de membres (de l'extrême gauche) qui nous fussent acquis. Aujourd'hui, à la veille des élections, nous en comptons 34, (donc un tiers !) dont 24 appartenant aux partis modérés.

Mais ce qui frappe surtout, c'est le ton des grands journaux, qui est devenu beaucoup plus conciliant et nous est rarement hostile comme autrefois. Dans les conversations privées, on ne se moque plus guère du droit de vote des femmes.

Oui, les idées marchent... et elles ne s'arrêteront plus. Nous aurons le suffrage dans cinq ans, dans dix ans tout au plus, et cela, sans luttes vives, sans secousses — c'est notre ferme conviction !

P. DE H.

Haarlem, janvier 1913.

COIN DU SUFFRAGE

Nous réunissons sous cette rubrique, et indépendamment des articles de fond qui traitent d'une manière générale la question du Suffrage féminin, tous les renseignements, toutes les nouvelles, — bonnes ou mauvaises ! — concernant le vote des femmes, afin que l'on sache immédiatementoù trouver dans le Mouvement féministe *l'indication dont on aurait besoin à cet égard. Nous donnons en même temps un aperçu de l'état de la question dans tous les pays, faisant une revue générale, à travers trois parties du monde, des droits que possèdent à l'heure actuelle les femmes, ainsi que des moyens de travail, et de l'organisation des diverses Sociétés suffragistes. Chacun peut de cette façon, et à mesure que sont données des nouvelles, tenir ce tableau à jour.*

Etats-Unis. — Ce qui se passe dans ce pays nous intéresse spécialement, nous autres femmes suisses, étant données d'abord l'analogie de certaines formes gouvernementales entre la grande République américaine et notre Confédération; puis ensuite, certaines libertés que les mœurs, sinon les lois, concèdent aux femmes ici comme là-bas. Mais là s'arrête la ressemblance, car les femmes américaines sont bien plus avancées que nous au point de vue des droits politiques. D'abord, elles les ont demandés — ce qu'aucune de nos Sociétés n'oserait faire encore — et cela dès 1787, puis en 1848, en 1869, etc., et les noms de Lucy Stone, de Susan B. Anthony sont intimément liés à ces premières campagnes. Dès 1869, le territoire du Wyoming donnait le suffrage aux femmes, et il n'eut pas lieu de s'en repentir, car on connaît la célèbre déclaration votée en 1893 par la Chambre des représentants, et qu'il ne faut pas se lasser de citer :

« La possession et l'exercice du suffrage par les femmes au « Wyoming, dans ces vingt-cinq dernières années, n'a procuré aucun « dommage et a fait grand bien de toutes les manières. Cette inter- « vention des femmes a contribué, pour une large part, à éloi- « gner le crime, le paupérisme et le vice, ainsi que les lois violentes « et oppressives.

« Elle a procuré des élections paisibles et ordonnées, un bon « gouvernement, et le pays a atteint un degré remarquable de civi- « lisation et d'ordre public. Nous notons avec orgueil qu'après vingt- « cinq ans de suffrage des femmes, aucun comté du Wyoming n'a « besoin d'asile, que nos prisons sont presque vides, et que les crimes, « à l'exception de ceux commis par les étrangers, ont, pour ainsi « dire, disparu de l'Etat.

« Enfin, le résultat de notre expérience est tel que nous insistons « auprès de toutes les nations civilisées de la terre pour qu'elles « affranchissent leurs femmes dans un bref délai. »

En 1890, le Wyoming fut admis au rang d'Etat, mais le suffrage féminin lui avait trop bien réussi pour qu'il l'abandonnât! — En 1893, le Colorado donna à son tour le droit de vote aux femmes; l'Utah et l'Idaho suivirent cet exemple en 1896; la Californie et l'Etat de Washington, en 1911; et tout récemment (novembre 1912), l'Arizona, le Kansas et l'Orégon. Malheureusement, et contrairement à ce que nous avions annoncé d'après les premières nouvelles, la victoire n'est pas assurée dans le Michigan, des fraudes ayant été commises dans le pointage des voix, à la suite de manœuvres électorales un peu compliquées à exposer, mais que le gouverneur, M. Osborne, dénonce comme étant l'œuvre du « parti des liqueurs ». Tout ceci a causé, depuis quelques mois, une très vive agitation dans le pays, et le *Woman's Journal* du 11 janvier annonçait que l'Association pour le suffrage de cet Etat avait demandé que la question fût de nouveau soumise au vote. C'est pour les suffragistes du Michigan toute une campagne à recommencer; mais on comprend leur désir de se trouver dans une situation franche, qui mette leur succès à l'abri d'attaques et de calomnies. Enfin, le 23 janvier, les Chambres de l'Etat de New-York ont voté, à une forte majorité, une loi donnant le droit de vote aux femmes. Cette loi doit être soumise encore une fois à la prochaine législature, et sera présentée au peuple en 1915.

Il est intéressant de constater, en regardant la carte, que les Etats qui ont donné le suffrage complet aux femmes sont tous des Etats de l'Ouest, de ceux qui n'étaient, il n'y a pas même cent ans, que des prairies peuplées d'Indiens et de bisons! Mais dans beaucoup d'autres Etats, les femmes possèdent déjà le droit de vote pour les Commissions scolaires, le suffrage ecclésiastique, municipal, etc. Ce sont les Etats de l'Est et du Sud, de la Pensylvanie à la Floride, qui forment le bloc antisuffragiste le plus compact. Toutefois, la question est discutée partout, dans le Iowa, le Texas, le Montana, le Dakota, le Minnesota, les Chambres en ont été saisies. De grandes Associations se sont formées qui mènent campagne avec ardeur, et presque chaque année, les électeurs de l'un ou l'autre des 47 Etats sont appelés à se prononcer sur ce sujet. Quand les trois quarts des Etats américains seront suffragistes, de par la Constitution, ce changement engagera la Fédération tout entière. Mais cette méthode est longue, et à chaque Congrès, les Associations cherchent à agir directement sur le système fédéral par la voie du Sénat et de la Chambre.

Quels sont les résultats obtenus dans les Etats suffragistes? Un seul mot les caractérise: excellents. Partout des lois ont été votées protégeant le travail de la femme, des enfants, combattant l'alcoo-